AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0847
FR0011027143-FS0387

11 avril 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

AREVA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 avril 2016, le fonds souverain koweïtien Kuwait Investment Authority (P.O. Box 64, 13001 Safat, Kuwait) a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 avril 2016, le seuil de 5% des droits de vote de la société AREVA et détenir 18 461 538 actions AREVA représentant 36 923 076 droits de vote, soit 4,82% du capital et 5,23% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

[1] Sur la base d'un capital composé de 383 204 852 actions représentant 705 329 956 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.